

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1243

présenté par
M. Véran

ARTICLE 8

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A Au dernier alinéa de l'article L. 131-7, la référence : « L. 241-6-4 » est supprimée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination : l'article L. 241-6-4 du code de la sécurité sociale étant abrogé par l'article 8 du projet de loi, il convient de supprimer la référence à cet article dans le reste du code.